L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1862. — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T Montgomery, aux. Nouvelle-Levée et Natchez-Alley, épaules et pommes de terre; au No 112, rue de Chartres, 500 sacs maïs.

Et à 9 heures, au poteau 23, 1er District, épaules, chair salée—A 10 heures et demie, aux Nos 42 et 44, rue Tchoupitoulas, maquereaux, saumons, farine, &c.—A onze heures et demie, au poteau 25, 2nd District, maïs—A midi et demi, au poteau 16, 1er District, épaules fumées.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins, farine, savon et liqueurs.

Et à 4 heures P. M., sur la Levée, vin rouge et vin blanc.

Par R. B. Sykes, à 4 heures P. M., sur la Levée, en face de la Monnaie, vin rouge et vin blanc.

Par R. Gutierrez, au No 17 rue de Chartres, installation du dit magasin.

Par E. M. Jacobs, en face de la porte du Parc, une vacherie, et à 11 heures, rue de Chartres No 155, le restaurant des "Quatre Saisons."

Le Secrétaire de la guerre en conflit avec le pouvoir judiciaire.

Nous avons déjà mentionné la cause de ce conflit. Il s'agissait de l'arrestation de deux habitants de Vermont, accusés d'avoir découragé les enrôlements pour l'armée des Etats Unis. Le secrétaire de la guerre avait ordonné au Marshall de regarder comme non-avenue la décision de la Cour de District des Etats Unis, qui accordait un writ d'habeas corpus en faveur des prisonniers. Le New-York World du 8 septembre, commente cette affaire en ces termes:

Le secrétaire de la guerre est en train de provoquer une nouvelle et dangereuse opposition au pouvoir fédéral. Il forcera bientôt les Etats loyaux à faire valoir leurs droits réservés d'Etats pour la protection de leurs citoyens contre ses usurpations hautaines. Le Vermont, avec un esprit caractéristique est le premier à indiquer, autant que cela le concerne, que cet abus n'ira pas plus loin. Trois des citoyens de cet Etat ont été arrêtés dernièrement par le marshall des Etats-Unis et enfermés à la geôle pour avoir tenu un langage propre à décourager l'enrôlement des volontaires. Le juge Smalley, de la Cour de District des Etats-Unis, accorda, sur demande, un writ d'habeas corpus en faveur des parties. Le marshal, s'en étant référé au département de la guerre, reçut ordre de ne faire aucune attention au writ et si une tentative était faite pour libérer les prisonniers, de résister de tout son pouvoir et d'envoyer les noms de ceux qui y seraient impliqués.

Le juge Smalley, après avoir entendu la cause, prononça "que le secrétaire de la guerre et ses subordonnés n'avaient aucunement le pouvoir de suspendre l'habeas corpus et qu'à moins que le marshal ne produisit les prisonniers dans un espace de quatre heures, conformément à l'ordre de la cour, il lui adresserait un nouvel ordre le requérant de formuler, au terme prochain de la cour, les raisons pour lesquelles il ne serait pas arrêté pour mépris de cour."

Il n'y a peut être pas un Etat plus entièrement dévoué à la guerre que le Vermont comme cela est prouvé par la promptitude avec laquelle il a fourni ses deux contingents, et certainement pas un juge animé d'une loyauté plus sincère que le juge Smalley ainsi que le prouve surabondamment sa mémorable accusation de trahison, avant le commencement de la guerre. Il est impossible que l'intervention judiciaire dont il prend l'initiative dans sa dernière sentence vienne d'un esprit séditieux ou factieux. Elle ne peut venir que d'une conviction solennelle que le secrétaire de la guerre est sorti des bornes de son département et qu'il enfreint les droits garantis par la constitution.

Il est bien, peut-être, que la première tentative faite pour arrêter le secrétaire dans sa folle conduite ait été faite par un magistrat fédéral au lieu d'un juge d'Etat. Elle enlève en quelque sorte à cette affaire l'apparence d'une collision entre des autorités diverses. Mais si la cour fédérale de Circuit qui doit être tenue au Vermont, dans la première semaine d'octobre, et devant laquelle doit comparaître le marshal, décide contre lui, les autorités d'Etat procéderont sans aucun doute à la mise en liberté des prisonniers, et si d'autres obstacles surviennent, la législature, qui se rassemble dans le même mois, avisera. Une opposition d'Etat aux usurpations du secrétaire sera ainsi définitivement inaugurée, et les autres législatures dont la plupart se rassemblent pendant l'hiver, ne seront pas tentées de s'associer au mouvement. Nous n'imaginons pas que cela se fasse sans une extrême répugnance. Il n'est pas un Etat loyal qui ne soit anxieux de rester dans les termes d'une parfaite harmonie avec l'administration fédérale et de faire tout ce qu'il pourra pour la fortifier. Mais cette anxiété ne prendra pas la forme d'une soumission abjecte à des illégalités flagrantes et oppressives. On a cédé à des droits douteux de la part du gouvernement fédéral, et on continuera, nous n'en doutons pas, à céder encore. Le président, par exemple, a suspendu l'habeas corpus sans l'autorisation du Congrès. Non seulement le président Taney, mais encore le président Marshall et le juge Story ont décidé que cette autorisation était nécessaire. Le président Lincoln a ainsi exercé un pouvoir dont aucun souverain de la Grande Bretagne n'osa jamais ou n'aurait pu user depuis Charles II et dont Jefferson Davis n'a pas osé se servir avant d'y être autorisé par le Congrès Confédéré. Le peuple des Etats loyaux y a pourtant acquiescé sans plainte. Il a fermé ses yeux au danger d'établir un tel précédent, sachant que les termes de la constitution concernant cette matière étaient quelque peu ambigus et comprenant que la circonstance était trop urgente pour souffrir l'argumentation.

Mais c'est tout à fait une autre affaire quand c'est le secrétaire de la guerre qui réclame la même prérogative. L'usurpation ici est hors de doute. Le juge Smalley, bien qu'il soit un de ceux qui croient que le président a le pouvoir de suspendre le writ, confesse sans hésitation que le secrétaire de la guerre et ses subordonnés n'ont pas un tel pouvoir. Aucun juriste ne soutiendra le contraire. Le pouvoir, si le président le possède, est purement personnel. Il serait aussi absurde pour les chefs de département de réclamer le droit d'apposer le veto sur les actes du Congrès parce que le président a eu ce droit jusqu'à présent que de réclamer le droit de suspendre l'habeas corpus parce qu'on croit que le président jouit de ce pouvoir. Et cependant c'est précisément ce pouvoir dont le secrétaire Stanton s'investit lui-même dans son dernier ordre.

La vérité est que le secrétaire a manifesté la même disposition impérieuse et entêtée à violer les droits civils qu'à dédaigner les conseils militaires. Il n'a aucune idée de ses propres devoirs. Sa loi est sa volonté; et il paraît être convaincu que le président et le peuple seront contents si seulement ses intentions sont loyales. Nous ne pouvons dire comment il en sera avec le président. Les vues de ce fonctionnaire sont impénétrables en beaucoup de choses. Mais nous sommes aussi sûrs que nous sommes sûrs qu'il y a un soleil au-dessus de nous, que le peuple ne supportera pas plus longtemps cette persécution arbitraire des hommes loyaux.

S'il ne peut obtenir de l'administration fédérale aucun remède, il en appellera aux juges, aux gouverneurs et aux législatures pour avoir protection. Cet appel sera entendu. Il aura une force irrésistible. Nous ne prétendons pas préciser la forme du moyen qui interviendra, mais il sera trouvé, aussi sûr qu'il est sûr que le secrétaire Stanton persiste dans son despotisme actuel. Il déterminera, nous le croyons, très concluamment si nous vivons sous une dictature ou non—si c'est la constitution fédérale qui est la suprême loi du pays ou la volonté arbitraire d'une créature officielle de la constitution. On n'invoquera ni la sécession ni la nullification ni aucune autre procédure illégale. On n'aura pas recours à la force physique. On n'usera pas d'autres armes que celles qu'on trouvera dans l'arsenal de la même constitution que le secrétaire dans son infatuation rêve avoir suspendue pendant la guerre. Cependant elles provoquent un sort pire que celui des Cipayes.

AVIS IMPORTANT POUR LES FRANÇAIS.—Nous appelons l'attention des Français sur l'avis suivant, qui émane du Consulat de France, et qui indique un moyen de simplifier la délivrance des certificats de nationalité.

Consulat de France.

Le Gérant du Consulat de France, à l'effet de faciliter à ses nombreux compatriotes la délivrance des certificats de nationalité requis par l'Autorité, fait appel aux Officiers des anciens régiments de milice connus sous le nom de *Légion Française, Garde Française, Volontaires Français, Volontaires Français Indépendants*, et les invite à lui prêter leur concours.

Comme tous ceux qui ont fait partie de ces régiments n'y ont été admis que *sur la preuve de leur nationalité française*, le soussigné les autorise à se présenter chez *leurs ex capitaines*, à l'effet d'y faire et d'y signer la déclaration de leurs nom, prénoms, profession et résidence, ainsi que du lieu et de la date de leur naissance. Il autorise également et invite ces officiers, auxquels des certificats en blanc seront fournis, à tenir une liste régulière de ces déclarations, à remplir eux-mêmes ces certificats au nom de chacun des impétrants, et à les déposer avec les listes au Consulat de France, pour y être revêtus de la signature et du sceau consulaires, et remis à la disposition des intéressés.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1862.
FAUCONNET.

AVIS DU CONSULAT DE FRANCE—Nous appelons l'attention des personnes qui ont des dépôts au Consulat de France, sur l'avis inséré dans nos colonnes, relatif au retrait de ces dépôts ou aux nouveaux arrangements à prendre avec les souscripteurs.

LA FIEVRE JAUNE.—Une lettre particulière, reçue à l'arsenal de Charlestown, annonce que le steamer des Etats-Unis *Rhode Island*, qui est arrivé à la forteresse Monroe il y a un jour ou deux du golfe du Mexique, a perdu trois de ses officiers de la fièvre jaune et avait encore onze cas à bord. On attend le steamer à ce port, mais il restera en quarantaine avant d'entrer.
(*Boston Traveller* du 10.)

Cavalerie Confédérée.

Le *New York Times* compare les derniers succès de la cavalerie confédérée dans la Virginie, le Maryland et la Pennsylvanie aux avantages obtenus par les canonnières sur les eaux du Sud.

Toutes les fois, dit le *Times*, qu'il y a eu nécessité pour faire flotter nos canonnières, il a suffi de les porter sur le flanc de l'ennemi pour décider sa retraite ou sa déconfiture. De même la cavalerie rebelle, partout où elle approche une de nos divisions dans une position défensive, tourne le flanc de toutes les forces, choisit une aile ou l'arrière, la jette dans la confusion et assure la défaite; ou autrement elle se porte vers un point exposé sur notre flanc ou notre arrière garde et, par une rapide incursion, s'en empare avant qu'on ait eu le temps d'envoyer des renforts.

Tous les succès récents des rebelles ont été obtenus de cette manière; et, soit dit à notre honte, par un corps de 10,000 farmers Virginiens qui composent la cavalerie de Stuart. Ces intrépides cavaliers, qui réalisent presque le mythe grec du Centaure et sont si bien assis à cheval que les deux animaux semblent n'en faire qu'un, ont une tactique très simple; c'est de se jeter sur une position avec l'impétuosité du tourbillon, de la prendre et de galoper vers un autre champ d'opérations. C'est par ce moyen qu'ils ont tourné complètement l'armée de McClellan devant Richmond, et qu'ils en ont occupé le flanc sur toute la distance de Manassas au Potomac. Ayant refoulé nos troupes vers les fortifications de Washington, ils étaient libres de courir ailleurs et ils ont traversé le Potomac à Edward's Ferry et au-dessus. Là ils nous ont encore assaillis sur le flanc et notre retraite leur a livré la ville de Frederick, dans le Maryland, à quelque vingt milles du Potomac. Aussitôt que l'artillerie et l'infanterie arrivent, ils leur cèdent la place et vont faire des incursions sur d'autres points. Les dernières nouvelles disent que ces audacieux troupiers sont sur le sol de la Pennsylvanie ayant gagné Gettysburg, qui est une ville de cet Etat. Une répétition de la même manœuvre les amènera sur les bords de la Susquehannah. Et qui pourra l'empêcher?

Il n'y a ni mystère ni magie en tout cela. Les rebelles ont vu de bonne heure l'immense importance de la cavalerie pour des mouvements offensifs, et, en conséquence, ils se sont appliqués à former, équiper et dresser des corps puissants et hardis de cavaliers; et, maintenant qu'ils les ont, ils peuvent accomplir tout ce que par ce moyen on peut naturellement espérer, de même que nous, avec des canonnières, nous pouvons obtenir tout ce qui naturellement tombe sous leur contrôle.

Nous ne voyons pas comment on pourrait prévenir les incursions de la cavalerie rebelle et l'empêcher de remporter des succès brillants bien que temporaires, car ils ne peuvent être permanents. Mais ce qu'il y a de mortifiant en cela c'est la réflexion que pendant que les rebelles mettaient toute leur énergie à créer cette importante branche du service militaire, nous n'avons rien fait de notre côté pour rivaliser sur ce point avec eux. De hautes autorités militaires nous avaient assurés qu'on ne trouverait pas un emploi de la cavalerie en Virginie et dans le dernier appel de 600,000 hommes, tout incroyable que cela soit, nous ne voyons pas qu'il soit question de former un seul régiment de cavalerie. Ce n'est que lorsque les hommes de Stuart font boire leurs chevaux dans les cours d'eau de la Pennsylvanie que le secrétaire Stanton s'éveille et appelle enfin la cavalerie à son secours.

LA QUESTION AMERICAINE EN FRANCE.—Nous lisons ce qui suit dans une correspondance adressée de Paris le 24 août à l'*Indépendance belge*:

La confiance est grande ici parmi les partisans du Sud et aussi dans le cercle gouvernemental qui voyait avec appréhension les dispositions de notre diplomatie à vouloir se mêler de la querelle du Nord et du Sud des Etats-Unis. On affecte de croire aujourd'hui que la lutte acharnée, qui se poursuit depuis quinze mois, sur les bords de l'Atlantique, finira et avant la fin de l'année, de guerre lasse, par un compromis entre les deux parties belligérantes. Le gouvernement anglais aurait donc été plus sage que nous en se refusant d'adhérer à nos velléités d'intervention. On prétend que des dépêches officielles, arrivées, il y a deux jours et envoyées par notre ministre à Washington, signaleraient des symptômes de conciliation tout aussi bien dans le Sud que dans le Nord. Mais, ajouterait M Mercier, il faudrait, pour qu'elles pussent aboutir, que les premières propositions vinssent des confédérés, ce qui serait convenable d'ailleurs, leurs derniers succès leur permettant de faire cette démarche sans sacrifice pour leur amour propre, tandis qu'au contraire le cabinet de l'Union ne consentirait jamais à une tentative qui, en l'état des choses, pourrait être considérée comme l'aveu de son impuissance.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—M Waterman dont le nom a figuré dernièrement dans la chronique, a comparu, hier, devant le juge Kinsman pour répondre à l'accusation portée contre lui. Les témoignages ont établi son innocence et le magistrat l'a honorablement acquitté. Nous regrettons vivement qu'une plainte aussi peu fondée ait été mentionnée dans les journaux, mais il faut dire que ceux-ci l'ont prise sur les registres autorisés.

Une autre affaire encore plus malheureuse a été appelée devant le tribunal. Un jeune homme du nom de John Jest, commis de M. Michael Gernon, notaire public, était accusé d'avoir tenu des propos séditieux. Un des témoins à décharge, homme de couleur, a déclaré que Mme Gernon lui avait donné cinquante cents pour acheter un fleuret et tuer Jest. Un autre, Mary Lewis, a dit que Mme Gernon l'avait engagée à empoisonner M. Gernon et qu'elle s'était rendue auprès de ce dernier, le poison sur elle. Un troisième témoin, un vieil esclave, a déclaré que Mme Gernon lui avait demandé de faire disparaître M. Gernon, mais qu'il lui avait répondu qu'elle aurait à employer un plus jeune que lui pour le faire. Le juge, en attendant ces dépositions, a ordonné que Mary et le nègre fussent arrêtés et incarcérés.—Il a été prouvé que Jest avait tenu des propos séditieux; il a été condamné à un mois de prison de paroisse.

John Kelly accusé d'être un espion, a été envoyé au workhouse pour un mois.

Wash: Rockwell a été condamné à cinquante piastres d'amende ou à six mois de prison. Il a tenu des propos séditieux.

Susan Parker, qui a poussé des hourrahs pour la Confédération du Sud, a été condamnée à un mois de workhouse.

AMOUR DES JAMBONS.—Michel Bowen qui, dit-on, n'est pas l'homme le plus vertueux de la Nile-Orléans, aime trop les jambons. Il a été arrêté hier, sous prévention d'en avoir obtenu une facture frauduleusement.

C'est l'officier J. J. Foley, commis de M. Robinson, lieutenant de la police du Premier District, qui s'occupait de la transaction hasardée et illégale.

Il paraît que le bateau à vapeur *Saxon* avait acheté quatre-vingt dix sept jambons consignés à M. F. Delbondio. Bowen en fut informé. Il écrivit un ordre et le remit au drayman du dray No 214 avec ordre de lui apporter les articles. Foley eut vent de cette manœuvre, et apprit où deux des tierçons avaient été emmagasinés et acquit la certitude que les jambons avaient été dépouillés de leur toile. Il s'empara de tout le stock et le déposa au poste. Bowen y vint bientôt en respirer le parfum.

UN NOIREAU.—David, esclave de M. Taylor, a été arrêté, dans la rue St Charles, pour vol d'une carabine, d'une bayonnette et d'une poire à poudre à un soldat.

Il a refusé de dire où était l'arme.

PROPOS SEDITIEUX, &c.—W. Rockwell, arrêté dans la rue Dryades, est accusé d'avoir tenu des propos séditieux, de s'être battu et d'avoir troublé la tranquillité du voisinage.

—Le sergent Elliott, de la police du Quatrième District, a inscrit sur le registre les noms des officiers Stanley et Morgan qui, dit-il, se sont battus sur le ferry de Gretna.

ASSAUT—Geo. Moritz a été arrêté, jeudi soir, sur la rive droite du fleuve, près le canal de Hardy, à un endroit connu sous le nom de Cosmopolite Town.

On l'accuse d'avoir assailli et voulu tuer Wm A. High.

A L'HOPITAL—Charles O'Hara a été transporté très malade à l'hôpital de charité.

On l'a ramassé au marché aux légumes du Deuxième District.

FRAUDE—Fred Boof et Thomas Garish ont été arrêtés dans le Deuxième District. Ils sont accusés de fraude au préjudice de M. Harrity.

A REPARER—Le fil du télégraphe de la rue Broad est, dit-on, rompu.

ATTENTION.

R. Scott vend, ce matin, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No. 54—beurre, épaules, saucissons de Boulogne, riz, maquereaux, whisky, tabac, cigares, &c.

R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui—à 9 heures, au poteau 23, 1er District, épaules sèches salées.—A 10 heures, au No 41, Nouvelle Levée, pommes de terre, oignons et épaules, en bon état.

A 10 heures et demie, aux Nos 42 et 44, rue Tchoupitoulas, maquereaux Nos 1 et 2, saumons, blue fish et farine.—A onze heures, rue de Chartres, No 112, maïs; dans la rue du Camp, No 87, un grand assortiment de meubles.—A onze heures et demi, au poteau 25, en face du marché français, maïs.—A midi et demi, au poteau 16, 1er District, épaules fumées. Les ventes auront lieu même si le temps est mauvais.

Voir aux annonces.

ON DEMANDE A ACHETER
DE
Bons Livres et des Dictionnaires,
EN TOUTES LANGUES,
NEUFS OU D'OCCASION,
Chez M. BRETTE, 13, rue St Charles
27 sep—2f

A.˙.L.˙.G.˙.D.˙.G.˙.A.˙.D.˙.L'U.˙.

La R.˙. L.˙. l'Etoile Polaire No 1 procèdera ce soir à l'Init.˙. de plusieurs pr.˙. f.˙. dans son local rue St Louis entre Passage et Royale, à 8 1/2 heures du soir.

Tous les FF.˙. MM.˙. en général sont priés de vouloir bien y assister.
L. SIMON, Secrétaire
27 sept—1

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.
PLUSIEURS grandeurs à vendre par
LEON PIERRE & Co,
3 sept—6m 71, rue de Chartres.

FEUILLETON.

LE NEZ D'UN NOTAIRE.

VI.—Suite.

HISTOIRE D'UNE PAIRE DE LUNETTES ET CONSEQUENCES D'UN RHUME DE CERVEAU.

Le destin du bon Romagné fut débattu dans la voiture, tandis qu'il gobait les mouches auprès du cocher. "Mon cher malade, disait le docteur au millionnaire, il faut garder à vue ce garçon-là. Je comprends que vous l'ayez renvoyé de chez vous, car il n'est pas d'un commerce très agréable, mais il ne fallait pas le placer si loin, ni rester si longtemps sans faire prendre de ses nouvelles. Logez-le rue de Beaune ou rue de l'Université, à proximité de vos hôtels. Donnez-lui un état moins dangereux pour vous, ou plutôt, si vous voulez bien faire, servez-lui une petite pension sans lui donner aucun état; s'il travaille, il se fatigue, il s'expose; je ne connais pas de métier où l'homme ne risque sa peau; un accident est vite arrivé! Donnez-lui de quoi vivre sans rien faire. Toutefois gardez-vous bien de le mettre trop à l'aise! Il boirait encore et vous savez ce qui vous en revient. Une centaine de francs par mois, le loyer payé, voilà ce qu'il lui faut.

—C'est peut-être beaucoup. Non pour la somme, mais je voudrais lui donner de quoi manger sans lui donner de quoi boire.

—Va donc pour quatre louis, payables en quatre fois, le mardi de chaque semaine.

On offrit à Romagné une pension de 80 francs par mois, mais pour le coup il se fit tirer l'oreille.

—Tout ça! dit-il avec mépris. C'était pas la peine de m'ôter de la rue de Chevreuse; j'avais trois francs dix chous par jour et j'envoyais de l'argent à ma famille! Laissez-moi travailler dans les glaches, ou donnez-moi trois francs dix chous!

—Il fallut bien en passer par là, puisqu'il était le maître de la situation.

M. L'Ambert s'aperçut bientôt qu'il avait pris le bon parti. L'année s'écoula sans accident d'aucune sorte. On payait Romagné toutes les semaines et on le surveillait tous les jours. Il vivait honnêtement, doucement, sans autre passion que le jeu de quilles. Et les beaux yeux de Mlle Irma Steimbourg se reposaient avec une complaisance visible sur le nez rose et blanc de l'heureux millionnaire.

Ces deux jeunes gens dansèrent ensemble tous les cotillons de l'hiver. Aussi le monde les mariait. Un soir, à la sortie du Théâtre-Italien, le vieux marquis de Villemaurin arrêta L'Ambert sous le péristyle:

—Hé bien! lui dit-il, à quand la noce?

—Mais, Monsieur le marquis, je n'ai encore oui parler de rien.

—Attendez vous donc qu'on vous demande en mariage? C'est à l'homme à parler, morbleu! Le petit duc de Lignant, un vrai gentilhomme et un bon, n'a pas attendu que je lui offrisse ma fille, lui! Il est venu, il a plu, c'est conclu. D'aujourd'hui en huit, nous signons le contrat. Vous savez, mon cher garçon, que cette affaire vous regarde. Laissez-moi mettre ces dames en voiture, et nous irons jusqu'au cercle en causant. Mais couvrez vous donc, que diable! Je ne voyais pas que vous teniez votre chapeau à la main. Il y a de quoi s'enrhumer vingt fois pour une!

Le vieillard et le jeune homme cheminèrent côte à côte jusqu'au boulevard, l'un parlant, l'autre écoutant. Et L'Ambert rentra chez lui pour rédiger de mémoire le contrat de Mlle Charlotte-Auguste de Villemaurin. Mais il s'était bel et bien enrhumé; il n'y avait plus à en douter. L'acte fut minuté par le maître-clerc, revu par les hommes d'affaires des deux fiancés et transcrit définitivement sur un beau cahier de papier timbré où il ne manquait plus que les signatures.

Au jour dit, M. L'Ambert, esclave du devoir, se transporta en personne à l'hôtel de Villemaurin, malgré un coryza persistant qui lui faisait sortir les yeux de la tête. Il se moucha une dernière fois dans l'antichambre, et les laquais tressaillirent sur leurs banquettes, comme s'ils avaient entendu la trompette du jugement dernier.

On annonça M. L'Ambert. Il avait ses lunettes d'or et souriait gravement, comme il sied en pareille occurrence.

Bien cravaté, ganté juste, chaussé d'escarpins comme un danseur, le chapeau sous le bras gauche, le contrat dans la main droite, il vint rendre ses devoirs à la marquise, fendit modestement le cercle dont elle était environnée, s'inclina devant elle et lui dit:

"Madame la marquise, j'apporte le contrat de vochtre damigella.

Mme de Villemaurin leva sur lui deux grands yeux ébahis. Un léger murmure circula dans l'auditoire. M. L'Ambert salua de nouveau et reprit:

"Chapritchi! Madame la marquise, ch'est cha qui va êtr' un beau jour pour la jine perchonne!

Une main vigoureuse le saisit par le bras gauche et le fit pirouetter sur lui-même. A cette pantomime, il reconnut la vigueur du marquis.

—Mon cher notaire, lui dit le vieillard en le traînant dans un coin, le carnaval permet sans doute bien des choses, mais rappelez-vous chez qui vous êtes et changez de ton, s'il vous plaît.

—Mais, Mouchu le marquis....

—Encore!.... Vous voyez que je suis patient; n'abusez pas. Allez faire vos excuses à la marquise, lisez-nous votre contrat, et bonsoir.

—Pourquoi des échcuges! et pourquoi le bonchoir? On dirait que j'ai fait des bêtiges, fouchtra!

Le marquis ne répondit rien, mais il fit un signe aux valets qui circulaient dans le salon. La porte d'entrée s'ouvrit, et l'on entendit une voix qui criait dans l'antichambre.

—Les gens de M. L'Ambert!

Etourdi, confus, hors de lui, le pauvre millionnaire sortit en faisant des révérences et se trouva bientôt dans sa voiture, sans savoir pourquoi ni comment. Il se frappa le front, s'arrachait les cheveux, et se pinçait les bras pour s'éveiller lui-même, dans le cas assez probable où il aurait été le jouet d'un mauvais rêve. Mais non! Il ne dormait pas; il voyait l'heure à sa montre, il lisait le nom des rues à la clarté du gaz, il reconnaissait l'enseigne des boutiques. Qu'a-t-il dit? qu'a-t-il fait? Quelles convenances avait-il violées? Quelle maladresse ou quelle sottise avait pu lui attirer ce traitement? car enfin le doute n'était pas possible; on l'avait bien mis à la porte de chez M. de Villemaurin. Et le contrat de mariage était là, dans sa main! ce contrat, rédigé avec tant de soin, en si bon style, et dont on n'avait pas entendu la lecture!

Il était dans sa cour avant d'avoir trouvé la solution de ce problème. La figure de son concierge lui inspira une idée lumineuse: Chinguet! cria-t-il.

Le petit Singuet maigre accourut.

—Chinguet, chent francs pour toi chi tu me dis chinchèrement la vérité; chent coups de pieds au derrière chi tu me caches quelque chose.

Singuet le regarda avec surprise et sourit timidement.

—Tu chouris, chans cœur! pourquoi chouris-tu? réponds moi tout de chuite!

—Mon Dieu! Monsieur, dit le pauvre diable! je ne suis permis.... Monsieur m'excusera.... mais Monsieur imite si bien l'accent de Romagné!

—L'accent de Romagné! moi, je parle comme Romagné! comme un Oubergnat!

—Monsieur le sait bien. Voilà huit jours que cela dure.

—Mais non, fouchtra! je ne le chais pas!

Singuet leva les yeux au ciel. Il pensa que son maître était devenu fou. Mais M. L'Ambert, à part ce maudit accent, jouissait de la plénitude de ses facultés. Il questionna ses gens l'un après l'autre, et se persuada de son malheur.

—Ah! schélérat de porteur d'eau! s'écria-t-il, je chuis chûr qu'il aura fait quelque chottise! Qu'on le trouve! Ou plutôt non, ch'est moi qui vais le chercher moi-même!

Il courut à pied jusque chez son pensionnaire, grimpa les cinq étages, frappa sans l'éveiller, fit rage et en désespoir de cause jeta la porte en dedans.

—Mouchu L'Ambert! s'écria Romagné.

—Charipant d'Oubergnat! répondit le notaire.

—Fouchtra!

—Fouchtra!

Ils étaient à deux de jeu, pour écorcher la langue française. Leur discussion se prolongea un bon quart d'heure, dans le plus pur charabia, sans éclaircir le mystère. L'un se plaignait amèrement comme une victime; l'autre se défendait avec éloquence, comme un innocent. "Attends moi ichi, dit M. L'Ambert pour conclure. Mouchu Bernier, le médechin, me dira, che choir même, che que tu as fait.

Il éveilla M. Bernier et lui conta, dans le style que vous savez, l'emploi de sa soirée. Le docteur se mit à rire et lui dit: voilà bien du bruit pour une bagatelle. Romagné est innocent; ne vous en prenez qu'à vous-même. Vous êtes resté nu tête à la sortie des Italiens; tout le mal vient de là. Vous êtes enrhumé du cerveau, donc vous parlez du nez, donc vous parlez auvergnat. C'est logique. Rentrez chez vous, aspirez de l'aconit, tenez vous les pieds chauds et la tête couverte et prenez vos précautions contre le coryza, car vous savez désormais ce qui vous pend au nez.

Le malheureux revint à son hôtel, en maugréant comme un beau diable. "Ainchi donc, disait-il tout haut, mes précautions chont inutiles! J'ai beau loger, nourrir et churveiller che chavoyard de porteur d'eau, il me fera toujours des farches et je cherai cha victime chans pouvoir l'accuser de rien; alors pourquoi tant de dépenche? Ma foi, tant pis! J'économige cha penchion!

La fin à lundi.

T. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse et 26 Rue St-Charles.

Reçu par le navire *Surate*, du Havre, un assortiment complet de
CHEMISES toile, devants toile et coton,
CHEMISES flanelle de voyage,
CHAUSSETTES, BAS de femmes,
BRETELLES, JARRETIERES,
BROSSES et PEIGNES de tous genres,
PARAPLUIES et DEMI PARAPLUIES, pour dames,
CEINTURES de voyage, etc, etc.
—AUSSI—
Un grand choix de
MERCERIES de toutes sortes,
RESILLES et CHALES nouveauté pour dames etc., ainsi qu'un assortiment de PARFUMERIES fines de Paris.
27sept—6f

EDITION D'HIER SOIR.

Les rebelles marcheront-ils sur New-York?

Telle est la question que se pose le *World* du 9 septembre et qui donne lieu de sa part aux considérations suivantes:

Le colonel Forney est d'opinion que si les rebelles peuvent s'assurer d'Hagerstown comme base d'opération et que notre armée à Washington soit défaite ou paralysée, Philadelphie et New York ne seront pas à l'abri de l'invasion des armées rebelles. Cela paraît incroyable, mais si notre grande armée de Washington ne peut pas être mise en campagne, tout est possible. Une colonne de 50,000 vétérans pourrait prendre aisément Philadelphie et, une fois là, elle n'aurait plus à faire qu'une marche de cent milles pour se trouver sur les bords de l'Hudson. Les recrues que nous enverrions contre les rebelles ne leur offriraient qu'un faible obstacle, et notre seul espoir de sauver la métropole dépendrait des canonnières qui empêcheraient le passage ou l'établissement des batteries de l'ennemi sur le côté opposé. Cependant nous pensons que les rebelles n'auront pas la chance de prendre l'une ou l'autre ville. En premier lieu, nous espérons recevoir la nouvelle qu'ils ont été battus dans le Maryland. Ils n'auront pas cette fois Pope et McDowell pour adversaires, et il leur faudra combattre non une portion, mais toute notre armée. Néanmoins, nous le répétons, si par leur habileté militaire ou par notre incapacité sous ce rapport, notre armée de Washington venait à être détruite ou rendue inutile, tout, même la prise de New York, serait possible.

ERREUR TYPOGRAPHIQUE.—Nous nous empressons de rectifier une erreur typographique qui s'est glissée dans la partie anglaise de notre chronique locale. Notre rapporteur avait pris sur les registres de la Cour du maréchal-prévôt l'item suivant:

"The case of B. W. Hébrard and G. De Fériet for mobbing M. Hubbard, &c."

Le compositeur en substituant la lettre *r* au lieu de la lettre *m* a imprimé *robbing* au lieu de *mobbing*. Messieurs Hébrard et G. De Fériet sont trop connus dans notre ville pour que ceux qui ont lu ce malencontreux item n'aient pas d'eux-mêmes rectifié l'erreur.

Nouvelles de Port Royal.

HILTON HEAD, Caroline du Sud, 5 septembre 1862.—Le contre amiral Dupont est venu à terre aujourd'hui rendre visite au général Hunter. On ne sait pas généralement qu'il y a 10 ans quand le jeune Dupont cherchait à sortir de l'académie militaire, le jeune David Hunter faisait sa première croisière comme midshipman dans la marine des Etats Unis. Chacun d'eux était mécontent de la branche du service où il était entré, et ils obtinrent un transfert. Depuis chacun d'eux s'est élevé au premier rang dans sa profession et ils se trouvent travaillant côte à côte pour abattre la rébellion. On regarde Dupont comme un des hommes les plus capables dans la marine, tandis que la bravoure et l'intrépidité de Hunter sont obscurcies par sa manière sauvage et fanatique de faire la guerre.

Le steamer *Neptune*, qui est arrivé il y a quelques jours de la forteresse Monroe, a amené à Port Royal un planteur cubain âgé, nommé Jean Chartrand, qui est muni d'une masse de documents de Washington, et qui cherche à entrer dans les lignes rebelles, pour retrouver sa femme et ses enfants. Il ne les a pas vus depuis le commencement de la guerre, et il ne sait pas ce qu'ils sont devenus depuis. Il a obtenu la permission qu'il sollicitait, et hier il est parti pour le fort Pulaski, d'où il continuera sa route sous pavillon parlementaire.

Le rapport officiel du colonel Barton désigne le steamer brûlé dans la rivière Savannah, dimanche matin, comme l'Emma. Il dit que l'entrée de la rivière par le détroit Calibogue, est maintenant gardée par le remorqueur Starlight, qui est armé de deux puissants canons Blakely et qui a l'avantage de la vitesse et d'un faible tirant d'eau. On a fait samedi dernier avec cette miniature de bâtiment de guerre une expédition à Bluffton et on a bombardé le camp rebelle à cet endroit. Le Starlight a déjà, ces jours derniers, dispersé sur l'île Dawfuskie les tirailleurs rebelles qui voulaient en tuant nos pilotes bloquer le passage intérieur au fort Pulaski.

Il y a eu une mutinerie à bord du steamer Karnak, il y a quelques jours. Il était arrivé de Nassau et par ordre du directeur médical, un remorqueur lui fut envoyé pour le tirer à la quarantaine du détroit de Ste Hélène. Son équipage a refusé de lever l'ancre et a été mis aux fers. Plus tard les ordres du chirurgien furent modifiés et le bâtiment est toujours à Port Royal. Quelques uns des hommes sont toujours détenus.

La santé des troupes a été affectée par les fortes pluies que nous avons eues récemment. La liste des malades a reçu 50 additions, mais il n'y a pas de symptômes d'épidémie.

LEVEES DU FLEUVE.—On nous informe que sept éboulis considérables ont eu lieu dans un espace de huit milles sur la rive gauche du fleuve entre l'habitation de M. Freison, paroisse St-Charles, et celle de M. Ferriere, paroisse Jefferson, dans le voisinage de Carrollton. La plupart des levées ont été emportées jusqu'au grand chemin. Nous apprenons encore que quelques habitants se sont mis à faire de nouvelles levées sans suivre à cet égard les règlements des paroisses qui imposent l'obligation d'observer certaines distances, du fleuve aux nouvelles lignes eu égard aux circonstances locales.

Nous sommes dans la saison où se font chaque année les réparations des digues qui doivent nous protéger contre les hautes eaux du Mississippi, et il serait important que ces travaux se fissent le plutôt possible afin que les terrasses mêmes eussent le temps de se masser et de s'affermir avant la première crue d'hiver. Mais les nègres manquent dans cette région de la vallée du fleuve; ils ont pour la plupart abandonné les habitations et les planteurs se trouvent hors d'état de faire opérer les travaux ordinaires qu'exige annuellement l'entretien des levées.

DEMISSION FORCEE.—Le sénateur Simmons, qui avait été pris en flagrant délit de corruption, a été obligé, par la pression du sentiment public dans le Rhode Island, de donner sa démission de sénateur des Etats Unis pour cet Etat. M S. G. Arnold a été désigné pour le remplacer.

REFRACTAIRES A LA CONSCRIPTION.—New Haven, 10 septembre—Il y a eu aujourd'hui à Newton, Connecticut, des désordres causés par la mise en vigueur de la loi sur le tirage. Les agents ont télégraphié au marshall Carr pour avoir du secours, et il leur a répondu: "Ajournez le meeting et avertissez-moi, je vous protégerai à tout hasard."

LA MARINE DES ETATS UNIS.—La marine des Etats Unis, dit la *Tribune*, est maintenant ou sera bientôt composée de 3[illegible]0 bâtiments de guerre, dont une grande partie seront des canonnières blindées. Sur l'Ohio et le Mississipi, il y a environ 25 canonnières prêtes au service.

NAVIGATION DE L'OHIO.—La Gazette de Cincinnati du 9 septembre dit que la suspension entière des affaires dans cette ville, la baisse des eaux dans le chenal et l'état de trouble de tout le pays riverain, ont causé une cessation partielle de commerce sur l'Ohio. Mais les bateaux de Louisville continuent à arriver régulièrement.

CANONS D'UNE GRANDE FORCE MORALE.—Un journal dit que les entrepreneurs du gouvernement à Pittsburg fabriquent des canons de quinze pouces, sur le pied de trois par jour pour armer les nouveaux *Monitors*. Une production semblable donnerait bientôt un bon nombre de ces canons, ce qui serait d'un excellent effet moral si nous avions affaire à un ennemi susceptible d'être influencé moralement. Mais il nous paraît assez téméraire de nous livrer à la fabrication de ces canons, surtout pour armer nos *Monitors* avant de savoir si aucune de ces pièces est de nature à inspirer quelque confiance. Jusqu'à présent personne ne s'est aventuré à faire feu avec un canon de quinze pouces chargé d'un boulet solide. On les a chargés seulement de bombes et on ignore la force de résistance qu'ils pourraient avoir sous l'influence d'un feu continu. Nos pièces de onze pouces sont les plus grosses qui aient été chargées avec des boulets solides, et comme le but actuel en élargissant ces sortes de pièces est d'avoir un boulet assez volumineux pour percer les armures de fer, l'amélioration prétendue ne sera un progrès réel que lorsqu'on aura acquis la preuve que les canons de quinze pouces peuvent être chargés avec des boulets solides.

ANGLETERRE.

Banquet donné aux ouvriers étrangers à Londres.

Londres, 27 août.—Hier soir a été donné le premier banquet aux ouvriers étrangers, sous les auspices du comité de réception des ouvriers français et étrangers. Ce premier banquet a été offert aux ouvriers français, les trois autres le seront aux Italiens, aux Belges et aux Allemands. Il y avait environ 200 personnes, principalement des ouvriers français et des ouvriers anglais. Le fauteuil était occupé par M. H. Berkeley, membre du Parlement, assisté de sir Robert Clifton, membre du Parlement, du commissaire français à l'exposition internationale, M. Donnat, et de MM. W. S. Austin, Blanchard Jerrold, Witchurst, &c.

Le président, après avoir porté un toast à la reine et bu à la mémoire du prince-époux, a porté la santé de l'Empereur des Français, dont les efforts couronnés de succès ont cimenté l'alliance entre les deux pays. Sir Robert Clifton, membre du Parlement, a proposé en français la santé de Sa Majesté l'Impératrice des Français et celle du Prince Impérial.

"J'ai vécu assez longtemps en France, dit-il, pour pouvoir parler en termes d'admiration sincère de la nation française. J'ai la ferme confiance que les ouvriers français auxquels je m'adresse, lorsqu'ils retourneront dans leur patrie, emporteront avec eux un souvenir agréable de l'hospitalité et de l'amitié qu'ils ont rencontrées en Angleterre. (Vifs applaudissements.) Sa Majesté l'Impératrice est justement regardée par le peuple français comme une seconde mère; et, quant au Prince Impérial, j'espère que, si la Providence accorde à Son Altesse Impériale de régner sur la nation française, il aura pour ces pays la même amitié que son père." (Applaudissements.)

Le toast est porté par l'assemblée avec la plus grande cordialité.

M. Donnat a répondu en ces termes:

"Au nom de mes compatriotes, je remercie l'honorable baronet. J'ai la ferme confiance que l'Empereur est l'ami de la paix et du commerce et l'ennemi de la guerre. Le traité de commerce aujourd'hui en vigueur, non seulement brisé les barrières qui s'opposaient à l'échange des productions, mais il a de plus établi une amitié perpétuelle entre les deux nations. (Applaudissements.) Je bois à la santé du président et du comité qui a organisé ce banquet."

Le président se lève pour remercier. Il fait quelques remarques élogieuses sur la position historique de l'Angleterre et de la France.

"Il n'y a pas de raison, dit-il, pour que les deux pays aient l'un pour l'autre des sentiments d'hostilité. Sous Guillaume de Normandie, les Français ont conquis l'Angleterre; mais la conquête a été un immense avantage pour ce pays, car elle a perfectionné la langue et répandu les arts qui, sans cela, eussent pu rester inconnus. Le langage et la race des deux pays se sont mêlés, et les Français sont toujours attachés aux Anglais. (Rires.) Les deux nations ont assez combattu l'une contre l'autre, elles ne doivent plus rivaliser que dans les arts de la paix et du commerce." (Applaudissements.)

Le président a porté un autre toast: *A nos hôtes les ouvriers français présents.* "Assurément les merveilles répandues dans ce bâtiment prouvent ce que savent faire nos voisins, car beaucoup d'entre eux en sortiront couronnés (applaudissements), et je suis heureux d'être présent en cette occasion, qui a manifesté les sentiments qu'ont pour eux les Anglais."

M. B. Jerrold prenant la parole:

"Messieurs les ouvriers français, c'est au nom des ouvriers anglais que le comité dont j'ai l'honneur d'être le représentant aujourd'hui, vous offre ce festin modeste, c'est dire que toute la classe ouvrière de la Grande Bretagne partage les sentiments amicaux, les sentiments fraternels qui ont inspiré cette réunion.

"Messieurs, vous êtes les bien venus. Si nous sommes rivaux sur les marchés du monde, au moins nous sommes des rivaux généreux. Nous marchons vers le but de ces expositions de l'industrie de toutes les nations, quand nous serrons la main des ouvriers français que cette exposition a attirés dans notre pays. C'est par des réunions comme celle-ci, nous en avons la profonde conviction, que les préjugés malheureux d'autrefois seront effacés. (Ecoutez, écoutez!) Un respect mutuel s'élevant entre les deux peuples, sera répandu tout à l'heure même dans les villages lointains des deux pays—et le fruit de ce respect général sera une alliance solide, durable, profonde. Nous nous plaisons à croire, Messieurs, que, rentrés chez vous, vous y porterez une impression de votre séjour parmi nous, qui nous sera avantageuse. Du moins, nous l'espérons, vous être agréables et utiles en même temps. L'organisation admirable sous laquelle vous avez fait votre voyage à Londres, a rendu plus facile la tâche que notre comité s'était donnée. Cependant notre organisation avait sa raison d'être, et nous nous félicitons d'avoir pu rendre quelques services aux ouvriers qui sont venus de tous les pays de l'Europe, étudier le progrès que l'industrie et les arts ont fait depuis 1851."

M. Parisot.—C'est au nom des ouvriers français que je prends la parole pour remercier la nation anglaise de la réception cordiale et affectueuse qui nous a été faite. Je ne suis pas ouvrier moi-même, mais je suis fils d'un agriculteur français, et j'ai voué toute mon existence au travail. (Applaudissements.) Ce ne sont pas les ouvriers qui désirent la guerre. (Une voix: Certainement non!) Il est de leur intérêt que la paix soit maintenue, et c'est le travail et non la guerre qui élève l'homme et développe les arts de la paix et de la civilisation. Je suis convaincu que ceux que je représente ici sont comme moi profondément sensibles à la large hospitalité et à l'extrême bonté que nous avons rencontrées partout dans cette intéressante et importante occasion.

M Austin propose la santé de M. Blanchard Jerrold. Ce gentleman répond en quelques mots.

Pendant le repas, la musique de la brigade d'artillerie de Londres a joué des airs français, notamment l'air *Partant pour la Syrie*. La réunion a eu un caractère extrêmement fraternel.
(*Daily News*)

France.

Ouverture des conseils généraux.

Nous lisons dans le *Siècle* du 28 août:

Chaque année l'ouverture de la session des conseils généraux est attendue avec une certaine impatience par le public affamé de politique, et qui, faute de s'asseoir lui-même à la table du festin, se jette volontiers sur les miettes qui en tombent; cette année, ce pauvre public se passera même de miettes: le mot d'ordre paraît avoir été donné aux présidents des conseils généraux de borner leur éloquence aux affaires de leur département. *Le Courrier de St Etienne* annonce que M. de Persigny n'effleurera même pas la politique. M. de Morny se borne à reporter à l'Auvergne, sa patrie d'adoption, toute sa reconnaissance pour le brevet de duc qui lui a été récemment accordé. M. Michel Chevalier se tait.

Au milieu du silence des *gros bonnets* quelques *minores* font entendre leur voix. M. Forcade de la Roquette, président du conseil général de la Gironde, trouve qu'il reste encore en France trop de ces vieilles habitudes de la Fronde, plus favorables à la politique amusante des salons qu'à la cause sérieuse de la liberté, et il cite Tacite: *Malignati falsa species libertatis est*: M. Latour-Dumoulin aborde devant ses collègues du conseil général du Doubs la question romaine et la question américaine. M. Latour-Dumoulin déclare que le gouvernement de l'empereur, "aussi ferme que sage dans ses desseins, maintiendra sa politique en Italie et saura faire comprendre à ceux qui lui doivent leur grandeur et leur liberté que le sentiment de la reconnaissance est leur premier devoir." Quand à l'Amérique, la médiation serait imminente, s'il fallait s'en rapporter aux paroles suivantes: "Le moment est arrivé où l'Europe conciliatrice doit faire entendre sa grande voix au delà des mers."

Voilà jusqu'à présent tout ce que nous avons pu ramasser de politique à l'ouverture des conseils généraux. Peut-être demain notre moisson sera plus abondante.

Le numéro du 19 août du même journal contient le paragraphe suivant:

La politique continue à briller par son absence dans les discours d'ouverture des conseils généraux, et nous le regrettons, quoiqu'en disent certains journaux. Seul, le discours du général Allard, président du conseil général des Deux Sèvres, fait exception à la règle commune. M. Allard demande respectueusement "de n'augmenter la somme déjà si importante des libertés constitutionnelles qu'avec tous les ménagements que comporte le caractère d'un peuple sur lequel des révolutions successives ont laissé leurs empreintes."

Régiment des Volontaires français

TOUS les officiers des six régiments des Volontaires Français sont convoqués pour DIMANCHE matin, 28 septembre.

La réunion aura pour but de combiner des mesures d'ensemble afin de hâter la remise des certificats de naturalisation, conformément à l'invitation de M. Fauconnet, chargé de la gestion du consulat de France.

On s'assemblera à 10 heures précises chez le colonel Ferrier, rue Hôpital No 131.

Nota—Les officiers des différents corps Français ou autres, qui, ce jour-là, voudront assister à cette séance seront accueillis avec empressement.

Colonel A. FERRIER, 1er Régiment.
Colonel P. ARTIGUE, 2me "
27sept—1fm

A tous les Français de la Nouvelle-Orléans ayant fait partie du corps des Volontaires Français.

CONFORMEMENT à l'avis de ce jour, émanant du Consulat de France et relatif aux certificats de nationalité, les capitaines des différentes compagnies des Régiments de Volontaires, sont invités à répondre avec empressement.

Dans le cas où des occupations journalières les mettraient dans l'impossibilité de se charger de ce soin, ils recevraient des postulants des notes préparées par avance et portant fort lisiblement écrits les noms, prénoms, profession, résidence et le lieu et la date de leur naissance.

Ces notes seront remises tous les jours au domicile du colonel Ferrier, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne, pour être adressées immédiatement au Consulat.

Colonel A. FERRIER, 1er Régiment des Volontaires Français.
Colonel P. ARTIGUE, 2me Régiment des Volontaires Français.
27sept—

Ex-Brigade Française.

Ex 1er Régiment des Volontaires Français Indépendants.

CONFORMEMENT à l'avis émanant du Consulat de France en date du 26 septembre 1862, MM. les capitaines du 1er Régiment des Volontaires Français Indépendants sont priés de se présenter aujourd'hui, 27 septembre, dans la matinée, au No 127, rue Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis.

Tous les Français ayant fait partie du dit Régiment des Volontaires Français Indépendants, voudront bien se rapporter à leur capitaine avec leur certificat de compagnie et munis des renseignements nécessaires pour leur inscription au Consulat de France.

Les membres des compagnies, dont les capitaines ne seraient plus en ville, voudront bien se rendre avec les renseignements demandés, chez le lieutenant-colonel, à l'adresse ci-dessus indiquée, tous les jours, de 9 heures à 5 heures.

Le colonel compte sur l'empressement des capitaines de compagnies pour répondre à la demande faite par le Consulat.

Pour le colonel E. BROGNIER.
27sept—1f F. LANOS, lieutenant colonel.

CIGARES DE LA HAVANE.

UN magnifique assortiment de 91,000 cigares, venant d'être reçus—Aussi:
Un lot de tabac à fumer.
A vendre par P. PRATS & CO.
9sept—15f enc. St-Charles et Commercial Place.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 26 septembre 1862.

Nous avons annoncé, hier, que le mouvement avait été général, que les prix avaient été fermes et que les acheteurs et les spéculateurs se présentaient sur la place à cause du faible stock de provisions de choix.—La pluie a interrompu les transactions du dehors—La demande de sucre et de mélasse a été bonne—Le fret est calme et n'a point varié—La concurrence a été considérable entre les acheteurs aux ventes à l'encan et beaucoup de transactions importantes ont eu lieu.

TABAC—Demande, mais aucune vente digne de remarque. Les droits [illegible] annoncés ont eu lieu à 15 1/4 cts, change (ce qui équivaut à 17 1/4 en monnaie courante) le [illegible] admis. L'article rapporte partout des prix extraordinairement élevés.

SUCRE—Bonne demande. Les opérations comprennent environ 1200 boucauts, en plusieurs lots, à 8 cts le fair, 8 1/2 le fully fair, 8 3/4 le prime et 9 cts le choix.

MELASSE—Faible approvisionnement et bonne demande. Il s'est vendu 500 barils, sur la levée, à 30 cts la fermentée.

FARINE—Aucune transaction particulière digne de remarque. La superfine en lots en gros est ferme à $7 @ $7 50 le baril.

SON—160 sacs en gros, à $1 50 les 100 livres.

FOIN—Première main, 500 balles foin du Nord, à $41 le tonneau.

PORC—Le mess est ferme à $16 le baril.

MAIS—Il s'est vendu hier, 500 sacs de première main à 74 cts le boisseau.

FRET—Plus d'offres aujourd'hui et prix plus fermes. $2 50 le boucaut de sucre pour les ports du Nord et 75c le baril de mélasse.

—Il s'est vendu à l'encan, aujourd'hui—745 sacs son, à $1 35 les 100 livres; 16 boucauts épaules, en mauvais état, à 5 cts; 10 boucauts plats-côtés séchés do do à 6 cts; 25 do jambons do do 6 3/4 cts; 25 barils bœuf mess prime à $14; 25 do porc mess à $14; 1011 sacs maïs à 70 @ 71 cts le boisseau; 500 balles foin à $21 50 l'avarié et $42 50 @ $43 le tonneau en bon état; 175 barils pommes de terre à $2 25; 50 do pommes sèches à 6 1/2 cts la livre; 25 barils farine de maïs à $3 30; 124 do farine à $7 1/4; 40 do vinaigre à $2; 100 caisses amidon de Cincinnati à 9 1/2 cts; 40 caisses chandelles blanc de baleine à 24 cts, 50 caisses huile d'olive à $6 57; un lot d'épices à 7 1/2 @ 15 cts la livre; 50 sacs riz de l'Inde à 6 1/4; 21 caisses vin rouge à $3 25, 25 caisses limonade à $4, 20 barils fèves blanches avariées à $1 35 @ $1 55; 150 caisses savon du pays à $1 25, 50 caisses vin blanc à $4; 100 caisses et paniers champagne à $14 25 @ $15; 250 milliers cigares d'Allemagne à $12 @ $25 le millier; 25 barriques vin rouge à $57; 39 caisses levain à $1 40 la douzaine de boîtes.

Nous n'avons pu nous procurer les détails des autres ventes à temps pour l'édition de ce matin.

—Il a été reçu dans la semaine 84 balles de coton, 6477 barils porc, 874 barils et 531 barillets de graisse, 1379 barils bœuf, 2150 boucauts et tierçons bœuf, 17 barils et 7 caisses bacon, 9739 barils farine, 473 barillets beurre, 1517 caisses fromage, 6272 barils pommes de terre, 210 barils fèves, 1190 boucauts et 124 barils sucre, 1477 barils mélasse, 16,031 sacs avoine, 6560 balles foin, 36,967 sacs maïs, 1361 barils farine de maïs, 150 barillets blanc de céruse 5,65 barils chaux, 10 barils huile de lin, 30 barils huile de graisse, 135 caisses chandelles, 281 barils pommes, 35 barils pommes sèches, 616 barils oignons, 12 paquets cuir, 75 barillets cornichons, 350 caisses savon, 200 barils porter et 4949 sacs son.

Exports—11872 douves 8547 barils farine, 49 barils porc, 37 boucauts bacon, 120 barils whisky, 1614 sacs maïs, 45 balles coton, 1377 boucauts et 608 caisses tabac, 3248 boucauts et 177 boucauts sucre, 2[illegible]9 barils mélasse.

Arrivés dans la semaine—4 navires, 23 barques, 4 bricks, 12 goelettes, 4 bateaux à vapeur, 1 chaland—Expédiés, 3 steamers, 9 barges, 6 bricks et 4 goelettes.

Le fleuve a baissé de 2 pouces depuis notre dernière revue. Il est maintenant à 14 pieds en-dessous de la marque des hautes eaux.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 septembre 1862

Arrivé dans la semaine, 329 bœufs et 39 veaux. Stock vendu, 2[illegible] bœufs, 55 cochons et 39 veaux. Stock à vendre, 151 bœufs.

Bœufs du Texas, 1ère qualité	20 @ 60
" " 2e qualité, " "	15 @ 10
" " 3e " par livre, nette	10 @ 00
Cochons, par 100 livres gr,	15 cts
Veaux, 1re qualité, par tête	$30 @ 35
" 2e qualité, par tête	$25 @ 30
Vaches à lait, par tête	$100 @ 120
Moutons, 1re qualité, par tête	$10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.
Steamship Suwanee, Symonds, Philadelphie
Steamship Marion, Phillips, New York.
Goelette anglaise West Florida, Ashby, Matamore
Goelette Mary Emma, Hulse, Vera Cruz
Goelette United States, Caleb, Pensacola
Barque P C Alexander, Concord, Vera Cruz
Goelette Bergen, Call, New York

ARRIVES HIER.
Barque Persia, Jones, Rockland.
Barque Quincy, Hooper, New York.
Barque Faith, Clark New York
Brick Nebraska, Giles, New York
Brick Souther, Plummy, Boston.

Montant le fleuve.
Barque Transit, Minot, New York.
Barque Tone W Horse, Lane, Boston
Barque Aline Tatuter, Hayden, New York
Barque Lawrence, Perring, Boston.

EXPORTATION.
Vera Cruz—Par la barque P C Alexander—2[illegible] barils farine—35 tierçons jambon—64 caisses chandelles.—50 caisses savon—500 sacs maïs.
New York—Par la goelette Bergen—74 barils et 193 boucauts sucre—92 barils mélasse—13 boucauts tabac—137 colis marchandises.
Philadelphie—Par le steamship Suwanee—11 boucauts sucre—18 boucauts tabac—4 caisses vin—1 caisse livres—20 paquets sacs vides et divers.
New York—Par le steamship Marion—$ 22,759 75 en espèces—29 boucauts sucre—218 boucauts tabac—16 demi do do—11 balles coton—1[illegible] barils sucre blanc—92 colis marchandises.
Matamore—Par la goelette West Florida—225 sacs sel—40 caisses et 7 barils savon—75 barillets clous—39 caisses chandelles—51 caisses fromage—41 caisses amidon—4 balles toile d'emballage—41 colis maquereaux—27 barils whisky—50 rouleaux cordes—25 colis marchandises.
Vera Cruz—Par la goelette Mary Emma—300 sacs maïs—150 barils porc—1074 barils farine—25 caisses poisson—[illegible]0 barils farine—111 colis marchandises
Pensacola—Par la goelette United States—715 sacs maïs—47 balles foin—100 barils pommes de terre et divers.

IMPORTATIONS
Rockland—Par la barque Persia—3,05 barils chaux—330 barils porc au capitaine
Boston—Par le brick Souther—Marchandises assorties.
New York—Par la barque Quincy—[illegible] sacs cacao à J J Hemes—977 sacs maïs—119 balles coton—[illegible] sacs avoine—500 sacs son—5[illegible] do cannelle—340 barils porc—4 barils pois—21 barils farine Fennell & Co.
New York—Par le brick Nebraska—35 barillets bacon (?) F Brot—50 caisses savon Davis & co—85 colis marchandises Fleming & Campbell—5 boucauts bacon—50 demi barils bœuf Gueff, Byrne & co—50 boucauts jambon A Meacher—6 boucauts bacon J Connoly & Co—52[illegible] sacs maïs—105 sacs avoine Chas Robb—10 boucauts bacon S B Reaves—10 colis médicaments C Espinola—41 barils farine—310 caisses chandelles—41 do amidon J F Yancy—27 caisses médicaments J M Morrison—77 barils porc—50 demi barils bœuf J M Kinley—100 barils porc L Bridge—100 barils porc W Mitchell—50 barils porc et orge Merry & Bertoli—22 barillets vin H Valton & co—1 barils porc 7 caisses bacon—15 barillets beurre—2[illegible] sacs maïs—1524 sacs avoine à ordre.

Avis important.

CONSULAT DE FRANCE.

Les arrangements pris par monsieur le consul de France en mars dernier, pour la réception des dépôts au consulat, expirant le 1er octobre prochain, le soussigné, gérant actuel de ce consulat, fait savoir à ceux de ses nationaux qui y ont des dépôts, d'avoir à se présenter avant cette époque, à l'effet soit de les retirer, soit de souscrire aux nouveaux arrangements qu'on leur fera connaître.

Tout déposant après le 6 octobre, sera de droit considéré comme souscripteur.

Nouvelle Orléans, 26 septembre 1862.
27sep—1f FAUCONNET.

Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur,
Nile-Orléans, 25 sept 1862

PAR ordre du général G. F. Shepley, Gouverneur Militaire, les collecteurs de taxes, les shérifs, les encaisseurs et autres porteurs de fonds publics, devront, dans les trois jours qui suivront la date de cette annonce, faire leurs retours, ainsi que la loi l'exige, au soussigné, Auditeur des Comptes Publics.
27sept—3f SAM H TORREY.

Quartier Général de la 3me Brigade du Département du Golfe.
Nile Orléans, 24 septembre 1862
—*Ordre Général No 12*—

CONFORMEMENT à l'ordre spécial No 402, du Quartier Général du Département du Golfe, à la Nile-Orléans, Le, en date du 23 septembre 1862, le Brigadier-Général Lewis G. Arnold, des Volontaires des E. U., prend le commandement des troupes, à la Nile-Orléans et à Alger.

Par ordre du brigadier-général ARNOLD,
CHARLES DWIGHT A. A. G. 27sept—3

Avis du Bureau de Poste.

AYANT arrangé, en rapport avec le département des Dames, dans ce bureau, CINQ CENTS BOITES PARTICULIERES pour les Dames de la Nouvelle-Orléans, je leur annonce qu'à partir du 1er octobre prochain, ces boîtes seront prêtes à louer à raison de deux piastres par an, payables tous les trois mois, d'avance, ou cinquante cents tous les trois mois.

S'adresser au COMMIS du Département des Dames.
JOHN M. G. PARKER,
25 sept—12 f Maître de Poste Agt

Cigares de la Havane.

LES soussignés viennent de recevoir un magnifique lot des meilleures marques de la Havane, telles que Prince de Galles, Intimidad, Ingenuidad, Perfeccion, La Criolla, Liverpool et Nueva Empresa, Londres, Brevas Media Regalia, Conchas, Elegantes et Pransados.

Egalement, cigarettes, de la marque Honrados, et papier à cigarettes, à vendre par
BORNIO & BROTHER,
27sept—1m Rue Gravier, No 34

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
Papiers perdus.

PERDU, dans la matinée du 25 de ce mois, un passeport au nom de HILAIRE BECHET, dans lequel se trouvait une passe du maréchal-prévôt pour la Vera-Cruz. La personne qui les aura trouvés est priée de les remettre au bureau de l'ABEILLE, où la susdite récompense lui sera délivrée.
27 sep—1

$20 DE RECOMPENSE.

PERDUE, une VACHE de 5 ans, taches blanches sous le ventre, côté droit, étampée J. D sur la cuisse gauche et les lettres renversées. La susdite récompense sera payée à quiconque la ramènera à
SAMUEL STEWART,
27 sep—3f rue des Magasins No 178

Institution de demoiselles
Rue Carondelet, No 150.
MLLES S. S. HULL, principale.
Pensionnat et Externat.

LA 14me session de cette institution commence le 1er septembre 1862. Le cours des études, comprenant toutes les branches d'une éducation française et anglaise élémentaire et complète, sera repris sous l'habile direction de professeurs distingués.
4 sept—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr DE VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue Ste-Anne No 145, entre Bourgogne et Remparts.
7 août—1an

A LOUER.

Magasin rue du Canal, No 161;
Magasin et résidence encoignure du Maine et Royale, occupés par Blancand & Guitet. Possession sera donnée au 1er octobre;
Magasin et résidence encoignure St-Philippe et Dauphine;
Magasin rue St-Philippe, près Dauphine, avec deux chambres au premier étage;
Deux magasins ou offices sous l'hôtel Conti;
Deux résidences, de quatre appartements chaque, rue du Maine Nos 351 et 349;
Une résidence près Esplanade, encoignure Tremé et Quartier, ayant six chambres à feu et cuisine de quatre appartements;
Une résidence rue des Français, quatre appartements et cuisine double, entre Bons-Enfants et Morales.
S'adresser à C. TIBLIER,
5 sept—1m 65, rue de Chartres.

Ordre important du Gén. Butler.

Quartier Général du Département du Golfe.
Nile Orléans, ce 24 septembre 1862.
—ORDRES GENERAUX No 76—

Toutes personnes, du sexe masculin ou du sexe féminin, dans les limites de ce département, de l'âge de 18 ans et au-dessus, qui ont jamais été citoyens des Etats Unis et n'ont pas encore renouvelé leur allégeance aux Etats-Unis, ou qui ont ou prétendent avoir ou devoir allégeance ou sympathie pour les prétendus Etats Confédérés, devront se présenter, d'ici au 1er octobre prochain, au bureau du Maréchal-Prévôt le plus proche, avec une liste descriptive de toutes leurs propriétés ou de tous leurs droits de propriété, soit réelles soit personnelles ou mixtes, dressée et signée par elles respectivement, avec les mêmes formalités que pour la taxe. Elles désigneront aussi leur lieu de résidence par le numéro, la rue, ou autre indication convenable et leur occupation et seront enregistrées sous signé par elles mêmes et chacune d'elles recevra un certificat du maréchal d'enregistrement comme se disant ennemie des Etats-Unis.

Toutes personnes, appartenant à cette classe, qui négligeront de se faire ainsi enregistrer seront sujettes à une amende ou à l'emprisonnement avec travaux forcés, et toutes leurs propriétés seront confisquées par ordre en punition de cette négligence.

Au premier octobre prochain toute personne tenant une maison remettra, au Maréchal Prévôt le plus voisin, une liste de tous les locataires de sa maison, de l'âge de 18 ans et au-dessus, et cette liste contiendra les particularités suivantes: le nom, le sexe, l'âge et l'occupation de chaque locataire; s'il est enregistré comme étranger, s'il a prêté serment d'allégeance aux Etats-Unis ou s'il est enregistré comme ennemi des Etats-Unis, ou s'il a négligé de se faire enregistrer soit comme étranger, soit comme un citoyen loyal ou comme un ennemi enregistré. Toute personne tenant une maison, qui négligera de faire ces retours ou qui fera des retours faux, sera punie d'une amende ou condamnée aux travaux forcés ou subira les deux pénalités à la fois.

Tout homme de police, dans les limites de sa ronde, sera responsable de l'exécution de cet ordre, en ce sens qu'il devra rapporter, dans les trois jours à partir du 1er octobre, au maréchal prévôt, le nom de toute personne qui, tenant une maison, aura négligé de faire le retour exigé; et une somme de cinq piastres pour chaque négligence, pour chaque jour de délai, sera déduite du salaire de l'homme de police et il sera renvoyé du service. Et une pareille somme sera payée à l'homme de police pour la dénonciation de toute personne tenant une maison qui n'aura pas fait ledit retour.

Toute personne qui, de bonne foi, renouvellera son allégeance aux Etats Unis avant le 1er octobre prochain et restera vraiment loyale, sera recommandée au président, afin qu'elle obtienne pardon pour ses offenses antérieures.

Par ordre du major-général BUTLER.
GEO C STRONG, A A G, chef d'état-major. 25

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.
Nile Orléans, 11 septembre 1862.

AVIS est donné que conformément à l'article cinq de la charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau, dans la rue du Canal, No 111, LUNDI, 29 septembre 1862, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
10 sept—au 29

REÇU tout récemment et à vendre—
Farine des différentes meilleures marques,
Mais blanc, jaune et mélangé,
Foin du Nord,
Porc mess,
Epaules.
NEGREPONTE & AGELASTO
10sept—3m Enc. Nile Levée et Natchez No 44

Banque de l'Etat de la Louisiane
Nile Orléans, 22 septembre 1862.

AVIS est donné qu'à partir du 30 courant, les affaires de la succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, rue du Camp, seront transférées à la mère banque, à l'encoignure des rues Royale et Conti.
Par ordre du bureau,
24 sept—au 5 oct L. BERNARD, Caissier.

Bureau du Trésorier de la ville.
Nile-Orléans, 12 septembre 1862

AVIS—Le temps pour le paiement des taxes de la ville à ce bureau est prolongé jusqu'au 15 octobre prochain.
Par ordre du Bureau de Finances.
BENJ F. FLANDERS,
13sept— Trésorier.

Magasin à louer.

A LOUER, le magasin No 15 (ancien 17) rue de Chartres, occupé actuellement par Mme Robert. Possession au 1er octobre.
S'adresser à EUG ROCHOREAU & Co
11 sept—3? rue St Louis No 18

Recorder des Naissances et Décès

LE bureau du Recorder des naissances et décès, a été transporté au No 19, Place St-Antoine, derrière la Cathédrale St Louis. Les personnes qui ont négligé de faire leur enregistrement jusqu'à ce jour sont priées de bien vouloir le faire dans le plus bref délai, autrement elles seront poursuivies d'après la loi par devant le juge député prévôt-maréchal.
F. M. CROZAT.
1sept—1m Auxiliaire des naissances et décès

MESS PORC,
SAVON,
CHANDELLES.
A vendre par S. HEBSE,
29 août—1m 3, rue Tchoupitoulas

F. A. MADER,
Professeur de Langues Modernes et de Mathématiques,

SE dévouant entièrement à l'enseignement privé, offre ses services aux chefs de famille et d'institutions particulières. Pour conditions, s'adresser au No 361, rue Bagatelle (continuation de la rue Bourbon) entre Grands Hommes et Craps.

REFERENCES—MM S B De La Barre, E F. Mioton, E J Gueringer, F. Nadal, Dr. Campbell, F. E Mader, J. W. Mader, O. De Armas, J. J. Wickes.
27 août—3m

INSTITUT ST-CHARLES,
Rue de la Douane,
Entre Bourgogne et Remparts No 181.

MME MACE informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Rampart à la Nouvelle-Orléans, rue Douane, entre Bourgogne et Remparts No 181.

Les classes recommenceront lundi, 1er septembre.
30 août

Demande d'Or.

ON demande de l'or sur lequel il sera payé la prime la plus élevée. S'adresser à W. DAUPHIN, rue de la Douane, No 66, au premier.
16sept—

Vin rouge pour famille.
100 barriques vin rouge.
En débarquement et à vendre
Par A. CARRIERE.
25 sept—6f 77, Vieille Levée.

Perdus ou Volés.

UN paquet de papiers, renfermant une copie d'acte de vente à Edward Beebe, les billets à ordre et payés, certificats d'hypothèque, &c., dans la rue de l'Esplanade, de la rue Claiborne à la rue Royale. Ces papiers n'ont de valeur que pour le propriétaire. Il sera payé une récompense à la personne qui les remettra à
ROBERT J. KER,
16sept—3t not. pub., rue St Charles, No 21

Magasin d'encan de Hoffman & Marks,
Rue de Chartres, No 41.

CE magasin sera fermé jeudi, vendredi et samedi, jours de fête.

Les personnes ayant des affaires particulières peuvent s'y adresser tous les jours, de 1 à 3 heures P. M.
25sept

A vendre ou à louer avec ou sans tout le mobilier.

LA magnifique résidence en briques, à trois étages, à veranda en fer, située à l'encoignure N. O. des rues Bourbon et St Philippe, convenant à une grande famille—ayant deux salons, une salle à manger, huit chambres à coucher, chambre à bain au complet, six chambres à domestiques; cuisine et ustensiles, chambres à blanchir et à repasser, d'une remise, écurie et dépôt à fourrage, dépôt de charbon, installations de gaz partout. Egalement un terrain touchant à la maison, faisant face à la rue Bourbon, sur lequel se trouve une cuve qui contient sept mille gallons et fournit de l'eau à toutes les chambres de la maison. On peut livrer la propriété immédiatement. Pour les termes et conditions, qui seront très modérés s'adresser sur les lieux à 8 heures A. M. ou 3 heures P. M.
24sept—12f

REÇU PAR NAVIRE "SURATE"
DU HAVRE
Indiennes Françaises,
Indiennes deuil,
Mousseline laine unie toutes couleurs,
Mousseline do imprimée do
Cachemire d'Ecosse toutes nuances,
Barège d'automne,
Mozambique unie et chinée
do fantaisie,
Popeline unie,
do Ecossaise,
Cotonnades,
Rubans et Soie à coudre
—AUSSI—
Mousseline laine noire,
Merinos noir,
Cachemire do
Taffetas do
Gros de Naples do
Grenadine laine do 8/4
Lingerie, Gants, &c.
J. LEVOIS & Co.,
22 sept—6f Enc. Canal & Bourbon.

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1852. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et qu'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 384, Vieille Levée.
LIENHARD & NORMAN, 9, 10rue Tremé,
Juillet—1an entre Toulouse et St-Louis.

3,000 DAMEJEANNES

EN débarquement du brick Nostra Seguora del Buen Camino, actuellement à la Quarantaine, à vendre par
LEON PIERRE & Co,
13 sep—15f 71, rue de Chartres.

GROCERIES A VENDRE.

La grocerie encoignure Royale et Quartier est à vendre à des conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux. 24sept—4f

F. GONTHIER.
Successeur de John & Ed. Ducournau,
Marchand tailleur,
Rue St Charles, encoignure Commune
25juil—3m

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, Encanteur.

SAMEDI, le 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée, Nos 45 et 47—

125 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants, et
Une caisse de sabots français.
Conditions à la vente. 27 sep—1t

Farine, Savon et Liqueurs.
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur

SAMEDI, 27 courant, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
50 barils farine New-Empire.
50 caisses savon.
60 do liqueurs assorties.
Conditions à la vente. 25sept

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.
400 barriques vins rouge et blanc.
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur

SAMEDI, le 27 courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la Monnaie—
200 barriques vin rouge Castillon,
100 do vin blanc Haut Sauterne,
100 do vin rouge St Estèphe et St Emillion 1858.
En débarquement du brick Meeks, venant de Bordeaux.
Conditions à la vente. 21sept—1f

R. SCOTT, encanteur,
Office 54, rue des Magasins

VENDRA aujourd'hui SAMEDI, 27 septembre, à 10 heures—
50 caisses amidon de Duregga,
25 do do Oswego,
25 frequins beurre de Goshen,
10 casks épaules,
1 caisse saucissons de Boulogne,
25 sacs riz,
50 barils maquereaux,
10 boîtes chandelles de blanc de baleine
Egalement, pepper sauce, tabac, cigares, whisky, savon, etc. 27sep—1t

Installation du Magasin No 17, rue de Chartres, ci-devant occupé par Mme Robert.
PAR R. GUTIERREZ, Encanteur.

SAMEDI le 27 septembre à une heure P. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 17, rue de Chartres,
Toutes les étagères, les comptoirs, l'installation de gaz &c. Aussi les deux montres et la devanture du magasin et glaces françaises, ainsi que la tente, et un escalier tournant.
Les acheteurs devront faire enlever les étagères, montres, escalier, &c., à leurs frais dans les 1[illegible] heures après l'adjudication.
Conditions—comptant. 25sept

Meubles en acajou et en noyer
Vente pour cause de départ.
PAR R GUTIERREZ, Encanteur.

LUNDI prochain, 29 du courant, à 4 heures P. M., il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Columbus et Claiborne, encoignure N. E.—Un lot de meubles en acajou et en noyer, verrerie, la cuve, batterie de cuisine &c.
Conditions—comptant. 27 sep

Vente d'un restaurant—Rare occasion
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 27 courant, à 11 heures A. M., avec toutes ses dépendances, le restaurant bien connu sous le nom des "Quatre Saisons", situé rue de Chartres, No. 155.
Conditions à la vente. 25sep

—Farine de Maïs, Tabac, Harnais—
250 barils farine de maïs séchée; tabac à fumer de la Virginie (Fontenalla) en paquets de cinq livres;
Quelques jeux de harnais de voitures, de Rockaway et de waggons légers,
A vendre, en lots, au gré des acheteurs dans la rue du Camp, No 74.
A vendre et à acheter les billets du Trésor et l'argent.
21sept O G BENNET

POUR BORDEAUX.

Le brick J R RHOADES, fin voilier, capitaine Rogers, ayant tout son chargement engagé partira pour Bordeaux dans les premiers jours de la semaine prochaine. Il peut recevoir plusieurs passagers de chambre. S'adresser à
CHARLES A. BIRD,
Rue Nile Levée, No 30 entre Natchez et Poydras
27 sept—

POUR VERA-CRUZ.

Le brick CONRAD de 1re classe capitaine Salisbury, prend un chargement pour Vera Cruz et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOSEPH KELLY
24sept—6f Rue Gravier, No 36

Avis aux navigateurs.

A VENDRE une jolie petite embarcation de quatre tonneaux. On peut la voir en face le marché à la viande.
On la vendra à un prix modéré.
S'adresser au No 278, rue Vieille Levée. 25sept—

Pour la Pointe à la Hache et la Côte.
Départ, tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour la Pointe à la Hache et la Côte—paquebot hebdomadaire.—Le bateau à vapeur LONE STAR partira pour la Pointe à la Hache et la Côte, SAMEDI, 6 du courant, et tous les SAMEDIS suivants à 10 heures du matin. Il partira de la Pointe à la Hache, pour revenir, tous les DIMANCHES MATIN. Pour fret, s'adresser à bord, au pied de la rue Bienville.

Un commis sera sur la Levée tous les vendredis matin pour recevoir le fret. 3sept—1m

Lecture pour les malades.

Lorsqu'un mal a atteint les os, lorsque tout le système est dérangé, les PILULES BRANDRETH opèrent une GUERISON dans dix neuf cas sur vingt. Rappelez-vous que la nourriture refait le corps, les os et tout, et lorsqu'à cette nourriture vous ajoutez cet excellent remède il ne faut pour faire le changement que le quart du temps qu'il faut à la nature. Au bout de deux ou de quatre mois vous aurez une constitution robuste au lieu d'un corps faible et malade—La guérison s'opère plus ou moins vite selon l'effet qu'on retire des Pilules. Il peut être graduel, au choix du malade. Les Pilules ne sauraient faire aucun mal, elles ne peuvent avoir qu'un résultat heureux. Demandez ce qu'elles valent à ceux qui n'ont pas de préjugés, vous en entendrez assez pour vous convaincre que vous ne risquerez rien en les essayant et que vous auriez tort de ne pas le faire.

Les Pilules Brandreth.

Elles nettoient les intestins, chassent toutes les tumeurs et tout ce qui serait de nature à affecter la circulation, elles préviennent les abcès, l'apoplexie et les morts subites; elles guérissent des rhumes, de la toux, de l'asthme, des rhumatismes et de la goutte. C'est en un mot un incomparable anti bilieux.

ACHETEZ LES NOUVELLES.

Observez que la boîte qui les contient porte ces mots:

Benjamin Brandreth Pills,
Benjamin Brandreth Pills,

imprimés en encre rouge. Si cette marque n'est pas sur les Pilules qui vous sont offertes, ce ne sont pas les nouvelles.

A vendre à 25 cents la boîte, avec la manière de s'en servir, en français et en anglais, au bureau principal rue du Canal No 294 New York.

A vendre, en gros et en détail, par
O. G. BENNET,
Rue du Camp, No 72 Nile Orléans
En [illegible] 26sept

SUCRE.

DEUX CENTS BARILS SUCRE RAFFINE, à vendre par
LION & ANDREE,
25 sep—?t Encoignure Bienville et Royale

PARFUMERIE.

LA maison LION & ANDREE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir par le navire Surat, venant du Havre, un nouvel assortiment de PARFUMERIE.

Plus, un assortiment de Brosses de toutes sortes et de toutes qualités. Peignes, Cravates, Chemises, &c.
25 sep—?t Encoignure Bienville et Royale

Demande de Cuisinière.

ON demande, rue de l'Esplanade, entre Johnson et Galvez, une bonne cuisinière blanche et qui sache bien faire la cuisine créole ou française.
On exigera de bonnes recommandations. 25 sep—1t

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande une NOURRICE sans enfant, blanche ou de couleur, qui voudrait aller en Europe.
S'adresser au No 39 rue Bourbon, entre Douane et Bienville. 25 sept—1t

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre—
200 demi barils bœuf Franklin Market,
500 barils pommes de terre,
500 " oignons.
NEGREPONTE & ANGELASTO,
25sep Encoignure Nile Levée et Natchez, No 44

Institution de Jeunes Demoiselles,
DIRIGEE PAR MME CHARPAUX,
Rue du Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny.
La réouverture des classes aura lieu le 1er octobre. 11 sept

$20 de récompense.
JUMENT PERDUE

Perdue, le 11 de ce mois, une JUMENT créole, de couleur bai, les deux pieds de derrière et un pied de devant blancs, une étoile blanche sur le front, étampée de la lettre A et portant un licou. Une récompense de vingt piastres sera accordée à la personne qui la ramènera chez le soussigné.
J. ROLLING,
Rue de la Douane, coin Dorgenois,
22 sep—6f [vacherie]

Grocerie à vendre.

La grocerie bien achalandée, située au coin des rues Marais et Conti, No 218, est à vendre pour cause de départ. S'adresser sur les lieux. 16 sept—1t

REÇU par le steamer Matanzas et le navire Baltic:
600 barils de farine extra,
40 tierçons de jambon,
20 caisses fromage de Limburg,
20 pièces fromage de Gruyère;
20,000 cigares du pays et de la Havane,
20 caisses vin rouge et vin du Rhin.
A vendre chez JULES ROSE,
Successeur de J. F. Fischer,
Encoignure Gravier, Nouvelle Levée et Fulton
16 sept—1?

Agence Française de Placement autorisée.
51, 6ème Avenue à NEW YORK

LES domestiques français des deux sexes trouvent immédiatement à se placer dans les meilleures familles de la ville en s'adressant, dès leur arrivée, à R. C. HOBEN, représentant à New York les principales agences européennes. 11 sept—

DIVERS en magasin et à vendre pour cause de liquidation—
10 futailles cognac, Pinet & Cie,
20 do do Gautier frères,
20 do do Baron de 18[illegible],
50 1/4 pipe Burgundy Porto,
40 caisses champagne Cha Farre,
100 do vinaigre Lecompte & Cie, 1/2 bouteilles,
5 do petits pois 1/2 boîtes,
5 do truffes noires 1/2 boîtes,
60 caisses vinaigre Margaux Leys,
100 do Bourgogne différentes crus,
à vendre à bas prix pour clore par
F. LONOIR, liquidateurs,
15sept 59 rue de la Douane.

VENTES A L'ENCAN.

Vin rouge et vin blanc.
PAR R. B. SYKES, encanteur

SAMEDI, 27 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu sur la Levée, en face de la Monnaie, en débarquement du brick Meeks, arrivé de Bordeaux—
40 barriques vin rouge St Ouens,
8 do vin blanc,
40 1/4 do do
Conditions comptant.

118 tierçons et 6 boucauts épaules fumées, à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 27 du courant, à midi et demi, au débarquement de la ligne, au poteau 16, Premier District—
118 tierçons épaules fumées, marque J. M. T.
Conditions comptant.

Maquereaux Nos 1 et 2, saumon, blue fish et farine, à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 27, à 10 heures et demie, au magasin Nos 42 et 44 Tchoupitoulas—
423 barils, demi et quart barils maquereaux.
53 barillets et demi do saumon No 1.
100 barillets maquereaux Nos 1 et 2.
20 barils et demi do blue fish.
50 barils farine.
Conditions—comptant.

1,000 sacs maïs à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 27, à 11 heures et demie, au débarquement Water..., au poteau 25, Second District—
1,000 sacs maïs.
Conditions—comptant.

90 caisses épaules sèches salées, à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 27, à 9 heures, en débarquement de la barge, au poteau 23, Premier District—
90 caisses épaules sèches salées, [illegible]
Conditions—comptant.

Epaules et pommes de terre à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 courant, à 10 heures, au magasin No 41, rue Nile Levée et Natchez Alley—
400 barils pommes de terre.
42 do do premier choix.
60 boucauts épaules.
300 barils oignons.
Conditions—comptant.

500 sacs maïs à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 du courant, à 11 heures, au magasin No 112, rue de Chartres—
500 sacs maïs.
Conditions—comptant.

Vacherie! Vacherie!
PAR E M JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 septembre 1862, à 10 heures du matin, sur le chemin de la Metairie, en face de la porte du Parc, entre les rues Dumaine et Ursulines—
25 belles vaches laitières,
3 chevaux,
2 charrettes à lait,
La clientelle et les ustensiles de la laiterie.
Conditions—jusqu'à $100 comptant. Au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Grande vente de très beaux meubles de prix, à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 29 du courant, à la maison, à la rue des Remparts, No 265, entre la rue Dumaine et le Chemin du Bayou—
Tout le CONTENU de cette maison, [illegible] meubles riches de salon, de chambre à coucher, salle à manger, magnifiques glaces françaises, [illegible] tapis riches, rideaux, vases pour ornements, articles d'utilité et d'embellissement [illegible] cuisine. Ces meubles ont été manufacturés [illegible] pour M. McCracken [illegible]
Conditions—comptant.

AMER DE HOSTETTER.
Les contrefacteurs sans conscience.

LE MONDE connaît L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER comme un antidote [illegible] et comme le tonique le plus puissant que [illegible] jamais connu. [illegible] de RHUM MEURTRIER fait de mélasse [illegible] Nile Orléans, dans des bouteilles de Hostetter, L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER [illegible] la contrefaçon [illegible] Le véritable Amer [illegible]

J. Wright & Co, rue de Chartres No 21
E. J. Hart & Co, rue Tchoupitoulas, No [illegible]
G. Theurer, au dessous du marché français
Norton & Macaulay, rue Poydras,
J. Morgan, Hall & Co, rue de la Commune
O. N. Morisson & Co, rue des Magasins, No [illegible]
John T Moore & Co, rue Poydras, No [illegible]
Joseph Maillot, rue Crossman, No 12.
Scovil & Mead, rue de Chartres, No 11
James Syme, rue du Canal, No 134.
Thompson & Barnes, rue de la Commune, No [illegible]
18sept

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles de l'Etat de la Louisiane.
Nile-Orléans, 15 septembre

CONFORMEMENT à l'article Quatre de la charte de cette Compagnie, avis est donné que l'élection annuelle du Conseil d'Administration pour l'année qui va suivre, aura lieu au bureau de la Compagnie, No 56 1/2 rue du Camp, LUNDI [illegible] bre 1862, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
L. W. BAC[illegible]
15sept—au 29

AVIS.

LA Société existant sous la raison sociale PAUL JUGE & PASSY, a été dissoute d'un commun accord. M. Paul Juge fils est chargé de la liquidation.
PAUL JUGE & PASSY
Nile-Orléans, 1er septembre 1862.

Avis de Société.

DEPUIS le 15 courant, j'ai associé à ma maison de Dry Goods, M. LOUIS PHILIPPE.
F. MACO
Le même genre d'affaire sera continué par ces maisons, sous la raison de commerce F. MACO & Co 171, rue Poydras, encoignure B[illegible]
PIERRE MACO
LOUIS PHILIPPE
7 sep—15t

LAINE! LAINE!

LE prix le plus élevé au comptant sera toujours payé pour la laine, par
J. H. VALENTINE & [illegible]
17 sept

A VENDRE.

EN débarquement du steamer Marion, arrivé de New York—
300 barils porc mess,
100 " prime,
200 barillets graisse leaf,
150 barils farine de marque extra,
20 demi barils bœuf Fulton Market,
595 barils pommes de terre,
20 boucauts jambons extra famille,
100 caisses fromage anglais English Dairy
50 " vieux fromage anglais extra
200 " amidon Oswego,
1000 rames grand papier de paille,
150 paquets cercles [illegible]
11 rouleaux cuir à semelle,
50 sacs son,
500 " maïs.
WILLIAM J. REID,
18sept Rue des Magasins, No 5

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC,
11 fev— 17 et 19, rue Toulouse

AVANCES EN ARGENT

AVANCES libérales en argent, sur marchandises en propriétés, consignées à MM. Spofford, Tileston & Co, de New-York, par
WILLIAM J. REID,
12 sept— Rue des Magasins, No 5

CHANGE.

CHANGE sur LONDRES et NEW-YORK, à vendre, en sommes, au gré des acheteurs par
WILLIAM J. REID,
12 sept Rue des Magasins, No 5

A vendre

100 BARILS LAGER BEER du LION BREWERY, qualité extra, en magasin et à vendre par
WILLIAM J. REID.
13sept— Rue des Magasins, No 5

Café à vendre.

IL sera vendu à l'amiable le café connu sous le nom de CAFE DES CHENES VERTS, situé sur le Chemin de la Metairie, face au Park de la ville avec toutes ses améliorations. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 5sept—6f

Agence pour le champagne
DE
Mme Vve CLICQUOT PONSARDIN,
A REIMS,
POUR LES VINS DE FINKE & Co
A BORDEAUX.
Pour les vins de Xerez de Don Pedro Lopez de Villejas, à Xerez.
15, RUE TCHOUPITOULAS

REÇU tout dernièrement et à vendre—
50 caisses champagne de Mme Vve Clicquot Ponsardin, en grandes et demi bouteilles,
25 barriques vin rouge de table, de Finke & Co
[illegible] do vin blanc,
20 1/4 et 20 1/8 Xerès et Madères fins et ordinaires
Vins rouges de 1858, 1854, 1848 et 1847 de Finke & Co tels que—Pontet Canet, Larose, Léoville, Latour, Margaux, La Mission, Haut Brion, &c.
Sauternes, Latour Blanche, Yquem &c. Champagne de Piper Heidsieck & Co.
Eaux-de-vie, &c,
Et des marques de choix de Cigares de la Havane.
B. F. CASTENDYK
1sept—1m Rue Tchoupitoulas, No 1[illegible]

ARRIVE RECEMMENT:
Huile de charbon, Lampes et Cheminées,
FERBLANTERIE.

UN assortiment complet pour bains d'enfants et bains de pieds—Nécessaires—Vases pour remplir les lampes—Chandeliers—Cafetières, &c. &c.
A vendre à bon marché, par
CHARLES LOEFFLER,
30 août Rue de Chartres, No 1[illegible]

CINQ CENTS onces quinine,
600 Do morphine,
250 Do tannin,
1500 livres chloroforme,
20 Do opium,
500 Do calomel,
100 Do iod. de potasse,
500 caisses savon de Castille,
Acide muriatique, houblon, &c.
Reçus récemment et à vendre en quantités au gré des acheteurs, par B & J ABRAMS, Droguistes
11 sept Rue du Camp, No 44 et rue Gravier, No [illegible]